

CONSEILLER(ÈRE) PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE L'ASH

IMPLANTATION DES POSTES	Circonscription ASH, 3 postes.
MISSION	<p>Placé(e) sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct, le/la conseiller(ère) pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collabore avec l'IEN ASH pour l'ensemble des dossiers dont il a la charge ; ➤ Assure un rôle d'animateur(trice) pédagogique de la circonscription ; ➤ Est source de propositions auprès de l'IEN ASH ; ➤ Participe à la formation initiale des futurs professeur(e)s des écoles, à la formation continue des enseignant(e)s spécialisé(e)s et non spécialisé(e)s dans le cadre de l'école inclusive et à la formation des AESH ; ➤ Accompagne les enseignant(e)s dans la mise en œuvre du matériel pédagogique adapté fourni aux élèves ; ➤ Accompagne les enseignant(e)s dans la mise en œuvre des PPS. <p>La mission s'exerce dans le 1^{er} et le 2nd degrés, dans les Unités d'Enseignement des établissements spécialisés, ainsi que des milieux variés : pénitentiaire, hôpital...</p>
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la mise en œuvre de la politique départementale de l'école inclusive ; ➤ Aider et conseiller les enseignant(e)s dans leur pratique quotidienne de la classe en particulier les nouveaux nommés ; ➤ Assurer le suivi des formations CAPPEI. Organiser et assurer les formations des enseignant(e)s et des AESH ; ➤ Encourager les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion ; ➤ Apporter une aide pédagogique aux enseignant(e)s des établissements médico-sociaux, des ULIS et des SEGPA dans l'élaboration, le suivi, l'évaluation d'un projet particulier ou du projet d'établissement ; ➤ Assurer la gestion de certains dossiers de la circonscription sous la responsabilité de l'IEN ASH ➤ Contribuer à réguler des situations sensibles ou complexes ; ➤ Participer aux liaisons entre les différents partenaires de l'ASH ; ➤ Assurer le suivi et la mise en place du S4C et des programmes ; ➤ Représenter l'IEN-ASH dans certaines réunions ou manifestations.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI ; ➤ Connaître les approches pédagogiques adaptées pour les adolescents en grande difficulté scolaire, et les élèves handicapé(e)s du 1^{er} et 2nd degrés ; ➤ Définir et connaître des stratégies et des outils pour l'accompagnement des enseignant(e)s en cours de spécialisation ; ➤ Connaissance des handicaps, incidences sur les apprentissages et adaptations pédagogiques ; ➤ Connaissance des mises en œuvre à partir des programmes et du socle commun des connaissances. ➤ Pouvoir élaborer des outils de formation des enseignant(e)s non spécialisé(e)s accueillant des élèves handicapé(e)s ; ➤ Posséder le sens de la communication et du travail en équipe. ➤ Maîtriser l'outil informatique.
MODALITES DE RECRUTEMENT	<p>Les enseignant(e)s adressent au PSEP, sous couvert de l'IEN de leur circonscription, un courrier de motivation accompagné d'un curriculum vitae.</p> <p>Ils/Elles sont reçu(e)s par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif.